

	<p>Réunion du CU de l'UMR 6566 11 février 2020, 14 h - 17 h 30 Université du Mans,</p> <p>Compte-rendu / relevé de décisions</p>	<p>Validé par les membres du Co-Dir. présents (J.N. Guyodo, V. Bernard et A. Durand) Le 3 mars 2020</p> <p>Signature</p>
---	--	---

Membres du CU présents:

M.Y. Daire, directrice,

Représentants CU des chercheurs, enseignants-chercheurs et conservateurs permanents : L. Beuchet, C. Dupont, M. Monteil, A. Durand, J.-N. Guyodo, V. Bernard, V. Deloze, A. Avram

Représentants CU des chercheurs non permanents : M. Muzellec, L. Hauguel-Bleuven

Représentants CU des ITA et BIATASS : C. Le Carlier, E. Leveziel,

Membres du CU excusés:

M. Denti, Y. Menez, A. Schaffhauser, R. Soussignan, Directrice Adjointe

Invités au CU:

A. Delahaie (gestion administrative), C. Louazel (gestion financière)

Sujet	Objet/ Commentaires	Décision/action/discussions
Ouverture Réunion		
	<p>Rappel de l'ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 - programmation budgétaire 2020 2 - état d'avancement du dossier Hceres 3 - programmation de l'AG extraordinaire 4 - questions diverses 	<p>Bienvenue à Lola et Merlin, représentants des membres non-permanents, élus au CU</p> <p>Journée des doctorants : anticiper l'organisation et prévenir le responsable de site du CReAAH de manière à ce que le labo d'accueil prévoie le budget.</p>
<p>1- Programmation budgétaire 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Questions spécifiques soumises au vote (Annexe 1) - Demande de participation à un colloque sans présentation de communication - Demande de financement pour organisation de colloque - le financement des thèses (reprographie et soutenance) et des HDR - Aides à la publication - Frais de traduction <p>Bilan des demandes parvenues</p> <p>Nota : toute demande parvenant hors délai ne sera a priori pas recevable, sauf motivation expresse (caractère imprévisible de la dépense).</p> <p><i>Il est rappelé que seules, les demandes des membres sont recevables.</i></p> <p>- Discussion sur les liens avec les MSH</p>	<p>C. Louazel et E. Leveziel présentent la liste des demandes parvenues. Des discussions par typologie de demandes permettent de rappeler les principes généraux déjà établis et de statuer sur certains types de demandes (cf. Annexe 1). Le CU statue sur ces demandes.</p> <p>Rappel des budgets « sanctuarisés » : réunions d'équipes (2 K€/équipe), réunion des doctorants (1 K€ sur UMR + 1 K€ sur labo.), centre de doc. (10 K€), Journée UMR (1 K€), AG (2 K€), CU et OMP (3 K€)</p> <p>Les liens établis entre l'UMR 6566 CReAAH et la MSH Bretagne sont évoqués et il est souligné le fait qu'ils permettent d'obtenir des aides financières ou des soutiens matériels non négligeables. Il est à ce titre dommage que l'UMR soit absente de la MSH Ange Guépin (Nantes). Le conseil d'unité encourage la direction du site de Nantes à se rapprocher de la MSH Ange Guépin et à envisager la mise en place d'un partenariat.</p>

<p>2 - Etat d'avancement du dossier Hceres</p>	<p>- Le dossier (en l'état) pour l'Hceres a été envoyé à l'UR1 le 10/02 comme demandé.</p> <p>Le bilan devra être actualisé, notamment en ce qui concerne l'analyse qualitative et quantitative des productions, ainsi que les décomptes des personnels, par les responsables d'équipes. <i>Continuez à remplir HAL !</i></p> <p>Jusqu'au mois de mai, les équipes travailleront sur la programmation pour le futur contrat.</p>	<p>- Les responsables d'équipes du contrat en cours recevront les bilans (extraction HAL des productions) et tableaux de référence des effectifs le 4 mai. Retour des documents actualisés pour le 16 mai.</p> <p>- Les responsables d'équipes du futur contrat 2022-2026 renverront leur document selon un modèle qui sera fourni.</p>
<p>3 - Programmation de l'AG extraordinaire</p>	<p>L'AG extraordinaire du CReAAH se tiendra le mardi 12 mai à Rennes (salle de conférence de l'OSUR, campus de Beaulieu). Ordre du jour : présentation de la programmation scientifique et de la gouvernance du CReAAH pour 2022-2026. Vote</p>	<p>Tous les membres permanents et non permanents du CReAAH sont invités à participer à cette AG</p>
<p>4 - Questions diverses</p>	<p>- La question du périmètre du CReAAH à l'OSUR (seulement les Rennais ou tous les membres ?) sera soumise au vote de la prochaine réunion du CU/CS de juin.</p> <p>- Présentation d'Ambre Vilain au prochain CU/CS de juin</p>	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Annexe 1

- Questions spécifiques soumises au vote = **Rappel** des règles de financement par l'UMR :

- **Demande de participation à un colloque sans présentation de communication :**

Le financement par le CReAAH de mission pour participation à un colloque est soumis à la présentation d'une communication ou un poster (sous réserve d'acceptation) pour les membres permanents et non permanents.

- **Plafond de frais de mission : Rappel**

Le budget annuel maximal de financement de frais de mission est plafonné à 400 € pour les membres non permanents et à 1500 € pour les membres permanents (et dans le respect des autres règles, cf. *supra*).

- **Demande de financement pour organisation de colloque :**

Les demandes de financement pour organisation de colloque ne peuvent être prises en compte que lorsqu'elles ont été annoncées lors de la campagne Dialog (juin de l'année N-1) et uniquement dans ce cas. Elles sont plafonnées à 1500 € par colloque lorsqu'ils sont portés par le CReAAH. Quand le colloque est organisé par une autre entité (partenariat), cette aide est plafonnée à 500 €.

Rappel : la campagne Dialog fait remonter aux tutelles les besoins de l'unité pour l'année suivante et c'est sur cette base que la dotation financière de l'unité par les tutelles est calculée.

- **Frais induits par les soutenances de thèse (reprographie et soutenance) et des HDR**

La reprographie des thèses et les frais liés à l'organisation du jury doivent être supportés par les laboratoires (cf. textes réglementaires).

Les frais d'organisation des jurys d'HDR doivent être supportés par les laboratoires sur les dotations des établissements (cf. textes réglementaires).

La discussion sur les frais inhérents aux soutenances de thèse fait une nouvelle fois apparaître des inégalités de traitement pour ce qui est de l'aide apportée aux doctorant(e)s en matière de reprographie des exemplaires de thèse destinés aux membres des jurys. Les sites (Rennes 1, Rennes 2, Le Mans, Nantes) financent ou vont prochainement financer (à partir de 2020) le coût de l'impression en totalité, en partie ou sous la forme d'un forfait.

Le conseil d'unité est unanime à reconnaître le fait qu'une thèse soutenue contribue au rayonnement de l'UMR et qu'à ce titre sa production finale mérite d'être soutenue. Il est également rappelé que l'impression est à la charge de l'établissement (arrêté du 25 mai 2016). *Ces dépenses ne peuvent être prises en charge par l'UMR au titre des dotations gérées en centrale (FEI CNRS et Ministère de la Culture) et seront assumées par les laboratoires sur la dotation de l'établissement universitaire concerné.*

Le conseil d'unité juge souhaitable que tous les sites contribuent, à leur mesure, à aider les doctorant(e)s à financer cette phase souvent coûteuse de reprographie.

- **Aide à la publication** : plafonnée à 500 €, participation symbolique mais qui permet de débloquer d'autres fonds. Voir les conditions dans le CR du CU du 6 décembre 2018

- **Frais de traduction :**

Les membres sont invités à se rapprocher des établissements pour déposer des demandes d'aide à la traduction (certains établissements universitaires disposent de lignes budgétaires spécifiques, voir aussi les appels d'offre tels que ceux de la MSHB pour accompagner ces demandes). L'UMR abondera sur ce poste en complément et à condition que d'autres sources de financement aient été explorées.